



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/CES/GE.22/2006/3  
7 février 2006

FRANÇAIS  
Original: RUSSE

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMMISSION DE STATISTIQUE

**CONFÉRENCE DES STATISTICIENS  
EUROPÉENS**

Groupe d'experts sur les indices des prix  
à la consommation

Huitième réunion  
Genève, 10-12 mai 2006  
Point 5 de l'ordre du jour

**FONDEMENTS CONCEPTUELS DE LA CONSTRUCTION DE L'INDICE  
DU COÛT DE LA VIE EN FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Rapport spécial présenté par le Service fédéral de la statistique  
de la Fédération de Russie

La réunion est organisée conjointement avec le Bureau international du Travail (BIT)

I. INTRODUCTION

1. Le développement de la statistique des prix à la consommation en Fédération de Russie s'opère non seulement par l'amélioration des méthodes mêmes de collecte des informations sur les prix et des algorithmes de calcul des niveaux et des indices des prix sur le marché de la consommation, mais aussi par un élargissement des indices reconnus par la théorie internationale de la statistique des prix. L'indice du coût de la vie, qui caractérise les variations d'ensemble des prix et des tarifs d'un panier global de biens de consommation, peut devenir l'un de ces indices. Il ne se substitue en aucune façon à l'indice des prix à la consommation, mais remplit sa propre fonction substantielle.

2. Dans le contexte du processus de libéralisation de l'économie, on observe une évolution dynamique de la situation socioéconomique de la population.
3. Dans le cadre du système actuel de statistique d'État, il est fait usage pour étudier les processus associés aux variations du niveau de vie d'un système d'indicateurs socioéconomiques qui se caractérise par une base théorique cohérente et fait porter les calculs pertinents sur une période assez longue.
4. Dans l'ensemble, le système actuel apporte à l'administration centrale, aux associations et aux organismes scientifiques l'information dont ils ont besoin pour réaliser une analyse intégrée et ciblée de la situation socioéconomique de la population et prendre des décisions efficaces au vu de cette analyse. Néanmoins, alors que se répandent dans la théorie et la pratique statistiques mondiales des approches fondées sur une interprétation élargie de la notion de niveau de vie de la population, l'élaboration et l'utilisation d'un indice du coût de la vie deviennent tout à fait d'actualité.
5. Au stade actuel de la réforme du système de statistique russe, la construction d'un indice du coût de la vie revêt une actualité particulière devant les bouleversements radicaux que l'on observe dans la fourniture à la population de services sociaux (logements et équipements collectifs, soins de santé, transports publics, etc.), mais aussi dans le caractère des transferts sociaux reçus par certaines catégories de la population (prestations sociales monétaires et en nature).
6. Sans aucunement mettre en doute le caractère prioritaire du calcul de l'indice des prix à la consommation ni le bien-fondé méthodologique de cet indice, des travaux ont été entrepris en Fédération de Russie afin d'élargir le système d'indices de la statistique des prix à la consommation, et l'on tente notamment d'y construire un indice du coût de la vie.
7. Les grandes étapes des travaux préliminaires au calcul de l'indice du coût de la vie ont été définies comme suit:
  - Analyse et synthétisation de l'expérience étrangère en matière d'élaboration de l'indice du coût de la vie;
  - Élaboration et validation d'une conception générale et description du modèle proposé pour le calcul de l'indice du coût de la vie;
  - Établissement des bases théoriques générales de la construction de l'indice du coût de la vie et validation du système de pondération retenu;
  - Élaboration de la base méthodologique et du cadre conceptuel général de construction de l'indice du coût de la vie.

## II. PRINCIPES MÉTHODOLOGIQUES DE BASE DE LA CONSTRUCTION DE L'INDICE DU COÛT DE LA VIE (ICV)

8. Les variations des prix à la consommation ont une incidence sur le pouvoir d'achat réel des revenus monétaires des ménages et, en conséquence, sur la situation matérielle et le niveau de vie ou de bien-être que leur procure le montant de ces revenus.

9. Parallèlement à l'indice des prix à la consommation, un indicateur permettant d'évaluer l'incidence des variations de prix sur le niveau des dépenses auquel la population doit consentir pour conserver un niveau de vie déterminé est donc nécessaire. Cet indice est appelé indice du coût de la vie.
10. Étant donné que l'indice des prix à la consommation est utilisé à des fins multiples, il est peu probable qu'il réponde aux besoins des utilisateurs avec des résultats également satisfaisants dans tous les domaines d'activité. Dans ces conditions, il apparaît objectivement nécessaire d'élaborer une méthodologie et d'organiser un processus de calcul systématique de nombreux autres indices. C'est précisément le système d'indices de substitution ainsi élaboré qui permettra d'apporter des réponses aux questions concrètes relatives à l'incidence des variations de prix sur le bien-être de la population du pays.
11. Pour éviter tout risque de confusion et toute possibilité d'utiliser tel ou tel indice de prix à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu, chaque indice doit avoir une dénomination qui corresponde à sa finalité. Cela étant, le principal indice caractérisant les processus inflationnistes sur le marché de la consommation doit demeurer l'indice des prix à la consommation.
12. Dans une situation marquée par la hausse des prix, l'indice du coût de la vie doit intégrer le fait que les ménages, se basant sur un niveau déterminé de leurs revenus, font évoluer la structure de leurs dépenses en fonction des variations de prix, en préférant aux produits devenus relativement trop chers des produits de meilleur marché. L'indice du coût de la vie doit par conséquent prendre en compte les variations des modes de consommation adoptés par les consommateurs en réaction aux variations correspondantes des prix.
13. On a noté, conformément à la résolution concernant les indices des prix à la consommation adoptée par la dix-septième Conférence internationale des statisticiens du travail, que l'indice du coût de la vie est l'un des indicateurs économiques les plus importants, car il permet de mesurer l'évolution du niveau de vie des différentes couches sociales de la population.
14. Dans le calcul de l'indice du coût de la vie, on mesure, d'une part, des variations de la quantité et de la qualité des produits achetés – que l'on interprète généralement comme des variations du niveau de vie moyen de la population – et, d'autre part, des variations de prix.
15. En situation réelle, le panier de consommation de l'année de référence ne demeure pas constant, mais il évolue en fonction, notamment, des variations des prix relatifs, des revenus réels, des caractéristiques démographiques et d'autres facteurs. En réduisant légèrement leur consommation des produits dont les prix augmentent rapidement et en achetant en grandes quantités des biens et services relativement moins coûteux, les consommateurs peuvent parfois remplacer certains biens et services par d'autres sans pour autant porter atteinte à leur niveau de vie.

### III. MISE EN ŒUVRE DANS LA PRATIQUE

16. Sur la base de ces approches méthodologiques de la construction de l'indice du coût de la vie, l'accent est mis principalement sur deux éléments très importants qui, pour l'essentiel, déterminent le contenu de l'indicateur calculé – dans le cas présent, l'indice du coût de la vie.

17. Le premier de ces éléments est la composition de l'ensemble de biens et services servant à constituer le panier de consommation. Les prix des biens et services entrant dans le panier font l'objet d'un enregistrement systématique (le 25 du mois).

18. Compte tenu de ce que l'indice du coût de la vie (parallèlement à l'indice des prix à la consommation, qui est le principal indicateur permettant de mesurer l'inflation) peut être utilisé pour décrire l'évolution de la situation socioéconomique de la population, il a été procédé, après examen des possibilités, à la démonstration du bien-fondé de l'utilisation, dans le calcul des deux indices, d'une base d'information de référence pour l'essentiel unifiée, susceptible d'être modifiée de différentes manières en fonction de l'indice que l'on se propose de construire (l'indice des prix à la consommation ou l'indice du coût de la vie).

19. La sélection des biens et services utilisée pour construire l'indice des prix à la consommation ayant été considérée comme suffisamment représentative et décrivant de façon presque exhaustive l'assortiment des biens marchands, il a été jugé possible de construire l'indice du coût de la vie à partir de la même sélection de biens et de services.

20. Par ailleurs, on a recouru, dans le calcul de l'indice du coût de la vie, à une approche combinée pour établir les informations sur les prix. Pour certains biens et services, il est possible d'utiliser directement les prix relevés, alors que pour d'autres articles du panier de consommation on peut retenir les prix moyens.

21. Il est possible d'utiliser les indicateurs de variation des prix moyens lorsque la question de l'évolution du coût de la vie concerne certaines catégories socioéconomiques de la population et lorsque les modalités de prestation et, donc, de paiement de tel ou tel service (services gratuits devenus payants) sont révisées.

22. Il s'agit principalement de services tels que les soins médicaux, les transports urbains et autres, le logement et les équipements collectifs, le téléphone, etc.

23. Par ailleurs, s'agissant des denrées alimentaires d'origine domestique, la possibilité de leur appliquer les prix de vente des produits agricoles produits par les particuliers est actuellement à l'étude, car ces prix sont hors taxes et frais de distribution.

24. Le deuxième élément est le système de pondération appliqué dans le calcul de l'indice du coût de la vie.

25. À la différence de l'indice des prix à la consommation, dont les pondérations sont dérivées des dépenses de consommation pour une période donnée (dans la pratique statistique russe, l'année de référence dite «décalée»), le calcul de l'indice du coût de la vie requiert l'élaboration d'un système de pondération radicalement nouveau.

26. Ce système de poids statistiques suppose une base de calcul trimestrielle. Dans ces conditions, on passera à un nouveau système de poids tous les trimestres, car seule une telle construction permettra de tenir compte au mieux de l'évolution de la consommation au regard de la hausse des prix. Par ailleurs, pour le calcul de l'indice du coût de la vie, on se propose d'utiliser des poids trimestriels de «consommation finale des ménages», qui prennent en compte non seulement les dépenses des ménages pour l'achat de tels ou tels produits alimentaires, mais

aussi la quantité de produits d'origine domestique consommés par les ménages. De plus, les poids de la consommation finale intègrent également les transferts sociaux reçus par les ménages.

27. Les études entreprises ont également permis de montrer que le calcul de l'indice du coût de la vie devait, au même titre que la détermination des prix utilisés dans ce calcul, s'opérer suivant une méthode de pondération combinée. Cette méthode doit intégrer la formation de poids construits en fonction tant des approches «utilisateurs» que des approches «consommateurs».

28. Le choix de la démarche à appliquer à telle ou telle catégorie concrète d'éléments de consommation doit, en principe, être fait en fonction de la finalité de l'indice, mais aussi en fonction des coûts et des besoins des utilisateurs qui doivent être informés de l'approche qui sera retenue pour les différents éléments de consommation.

29. L'autoconsommation, le paiement en nature, les biens et services fournis gratuitement ou dont le coût est en partie subventionné par l'État ou par des institutions sans but lucratif au service des ménages requièrent des méthodes particulières d'évaluation des coûts et des prix.

30. L'approche «utilisation» est censée s'appliquer aux situations et aux éléments de consommation pour lesquels les dates d'acquisition, de paiement et d'utilisation ne coïncident pas. Il s'agit notamment des biens de consommation durables, et de l'évaluation d'éléments de consommation en nature tels que la valeur des services domestiques consommés par les ménages propriétaires de leur logement, la rémunération en nature des membres de ménages et les transferts sociaux en nature reçus par les ménages de l'État et des institutions sans but lucratif au service des ménages.

31. L'indice du coût de la vie est censé être calculé tous les trimestres pour la Fédération de Russie, les districts fédéraux et les sujets de la Fédération.

#### IV. CONCLUSION

32. Les travaux méthodologiques entrepris en matière de calcul de l'indice du coût de la vie doivent aboutir (sur la base de la conception établie) à l'élaboration d'un modèle général et d'un algorithme de calcul de cet indice, à la constitution d'un panier de consommation aux fins de ces calculs, et à l'élaboration de facteurs de pondération devant faire l'objet d'une révision dont il convient de fixer la périodicité.

33. Il est prévu, sur la base de l'ensemble des travaux réalisés, d'élaborer des recommandations méthodologiques concernant le calcul de «l'indice du coût de la vie» assorties de propositions visant à élargir la base d'information et à poursuivre le développement d'une nouvelle orientation de la statistique des prix à la consommation.

34. Il semble d'autre part judicieux, au terme de ces travaux méthodologiques, d'engager une large discussion sur les premiers résultats du travail de construction de l'indice du coût de la vie, non seulement en Russie même, mais aussi avec les spécialistes étrangers de la statistique des prix à la consommation.